

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : SA d'HLM LOGIREM: aide départementale à la construction de 20 logements locatifs sociaux à Marseille 12ème arr. et transfert de soldes des subventions octroyées au Nouveau Logis Provençal en faveur de CDC Habitat Social.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM Logirem, domiciliée 111 Bd National - BP 60204 - 13302 Marseille Cedex 03, projette la construction de 20 logements locatifs sociaux "résidence Les Amaryllis" à Marseille 12ème arr.

Pour ce faire, la Logirem sollicite une subvention de 150.000 € soit 4,81% du coût prévisionnel TTC de l'opération qui s'élève à 3 118 407 €

La contrepartie réservataire attendue est de 5 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexe I et II.

Par ailleurs, au 1er janvier 2019, les 13 Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) du groupe "CDC Habitat", dont la SA d'HLM "Le Nouveau Logis Provençal" (NLP), ont fusionné en une ESH unique dont la nouvelle dénomination est "CDC Habitat Social".

Il est proposé le transfert, à la nouvelle entité, des aides du département précédemment accordées à la SA d'HLM "Le Nouveau Logis Provençal".

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

